

**Fonds de recherche
sur la société
et la culture**

Québec 

Action concertée «Programme thématique»

Appel de propositions portant sur

LES IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES DES JEUX DE HASARD ET D'ARGENT

CONCOURS 2008-2009

proposé par

**le Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)**

Types de financement offerts

- Subvention pour projet de recherche
- Subvention pour études exploratoires
- Subvention de soutien aux équipes de recherche (infrastructure)
- Subvention pour synthèse critique de résultats de recherche
- Bourse doctorale
- Bourse postdoctorale

Lettre d'intention : 14 mai 2008 à 16 h

Demande de financement : 17 septembre 2008 à 16 h

Table des matières

	Pages
Le contexte du programme	3
Les objectifs du programme	4
Les priorités de recherche pour le présent concours 2008-2009	4
Axe 1 – La prévention	5
Axe 2 – L'offre de service	5
Axe 3 – Le cas spécifique des appareils de loterie vidéo (ALV)	6
Axe 4 – Les coûts sociaux et de santé pour le Québec	7
Axe 5 – Les trajectoires de vie des joueurs	7
Axe 6 – L'environnement du jeu	8
Les conditions du concours et de la subvention	9
Les volets offerts dans ce concours	11
Soutien à la relève (bourses doctorales et postdoctorales)	12
Subventions de fonctionnement (projets et synthèses critiques de résultats de recherche)	13
Subventions d'infrastructure (soutien aux équipes)	14
La lettre d'intention et les critères d'évaluation de pertinence	17
La demande de financement et les critères d'évaluation scientifique	19
La procédure d'évaluation scientifique et l'annonce des résultats	25
Les dates du concours et le début de la période de subvention ou de bourse	25
Les renseignements	26
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche et synthèses critiques des résultats de recherche	27
Annexe 2 : Modalités de financement annuel d'infrastructure pour les équipes	28
Annexe 3 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	33
Annexe 4 : Statut des chercheurs	34

LE CONTEXTE DU PROGRAMME¹

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), poursuivent encore cette année leurs efforts pour permettre le développement des connaissances nécessaires à la prise de décision gouvernementale dans le domaine des jeux de hasard et d'argent.

Ce document présente les orientations du programme de recherche pour l'année 2008-2009. Ces orientations ont été établies par le Comité interministériel sur la recherche qui est sous la responsabilité du MSSS. Il est composé de représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, du ministère des Finances, du ministère de la Sécurité publique, de la Régie des alcools, des courses et des jeux et de Loto-Québec. Ce comité participe aux activités organisées pour suivre les recherches financées dans le cadre du programme ; il a pour rôle de favoriser l'appropriation des connaissances par les décideurs et les milieux préoccupés par cette problématique. Le FQRSC collabore aux travaux du comité à travers le développement et la gestion du programme de recherche, l'organisation des rencontres de suivi et de transfert prévues dans le cadre des activités du programme.

A l'instar des priorités identifiées pour l'année 2007-2008, le gouvernement cible pour 2008-2009 le développement des connaissances sur les conséquences des jeux de hasard et d'argent, le renforcement de la prévention et de la détection des cas ainsi que l'amélioration des moyens d'intervention pour faire face à ce problème. Ces priorités sont incluses dans le Plan d'action gouvernemental sur le jeu pathologique 2002-2005² et sont en vigueur pour les années à venir.

Les axes de recherche retenus pour 2008-2009 sont : la prévention, l'offre de service, le cas spécifique des appareils de loterie vidéo (ALV), les coûts sociaux et de santé pour le Québec, la trajectoire de vie des joueurs et l'environnement du jeu. Les groupes plus spécifiquement visés sont les jeunes³, les joueurs d'ALV, les personnes âgées, les communautés culturelles, les populations autochtones, les personnes présentant des problématiques associées.

Les partenaires associés au programme invitent les chercheurs et les étudiants de tous horizons à contribuer au développement de nouvelles connaissances sur ces perspectives de la recherche. Les personnes intéressées pourront consulter la liste des projets de recherche qui ont été financés dans le programme depuis 2002. Cette liste est disponible dans le site du FQRSC (sous les rubriques Communiqués et Archives) et dans le site Internet du MSSS (msss.gouv.qc.ca - sous les rubriques : Problèmes sociaux / Jeu pathologique).

¹ L'utilisation du genre masculin a été adopté dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

² Ce plan est disponible à l'adresse Internet suivante : http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/prob_sociaux/jeu_pathologique.html sous la rubrique Documentation.

³ Consulter les résultats de *L'enquête québécoise sur le tabac, l'alcool, la drogue et le jeu chez les élèves du secondaire, 2006*, publié par l'Institut de la statistique du Québec, (www.stat.gouv.qc.ca) rendu public le 22 novembre 2007.

LES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Les objectifs de ce programme sont les suivants :

- accroître le nombre et améliorer la qualité des recherches réalisées sur les impacts sociaux et économiques des jeux de hasard et d'argent ;
- inciter les chercheurs de tous les domaines à cibler des thèmes jugés prioritaires pour le Québec sur cette question ;
- susciter ou consolider des alliances entre les chercheurs intéressés à se concerter pour la réalisation de projets de recherche sur cette thématique ;
- développer de nouveaux champs ou objets de recherche sur les impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent ;
- susciter la relève en invitant les étudiants ainsi que les jeunes chercheurs à s'intéresser à la thématique des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent, et ce, par l'offre de bourses de recherche et en conviant les chercheurs responsables des projets et des équipes financés à les associer à leur projet ;
- mettre à la disposition des chercheurs des moyens pour leur permettre de concevoir et de mettre en place des stratégies de diffusion et de transfert des résultats de la recherche adaptées aux « publics » interpellés par les résultats de la recherche (communauté scientifique, milieux de l'intervention, instances chargées de l'élaboration de politiques, de programmes de prévention et de traitement).

LES PRIORITÉS DE RECHERCHE POUR LE PRÉSENT CONCOURS (2008-2009)

CONSIDÉRATIONS PARTICULIÈRES

Dans le cadre du présent concours, la communauté scientifique est invitée à explorer de nouvelles façons d'aborder la thématique, en utilisant des méthodes qualitatives, exploratoires, empiriques, en proposant des synthèses critiques des connaissances, etc. Il est possible d'utiliser des méthodologies de type longitudinal pour répondre aux besoins de connaissances identifiées dans l'ensemble des axes de ce concours. Les conditions liées à ce type de projet sont présentées sous le volet « subventions de fonctionnement ».

Les axes prioritaires pour le présent concours (2008-2009) sont les suivants :

Axe 1 – La prévention

Axe 2 – L'offre de service

Axe 3 – Le cas spécifique des appareils de loterie vidéo (ALV)

Axe 4 – Les coûts sociaux et de santé pour le Québec

Axe 5 – Les trajectoires de vie des joueurs

Axe 6 – L'environnement du jeu

AXE 1 : LA PRÉVENTION

Sous cet axe, deux aspects peuvent être pris en considération soit l'évaluation des moyens de prévention déjà existants ou la proposition et l'évaluation de nouvelles approches de prévention.

30 Évaluation des moyens de prévention existants

Depuis quelques années, des efforts ont été consentis dans le domaine de la prévention des problèmes associés aux jeux de hasard et d'argent. Ces efforts visent à minimiser les effets non désirés et à favoriser le jeu responsable auprès de l'ensemble de la population et auprès de groupes à risque (tels les jeunes, les joueurs d'ALV, les personnes âgées, les communautés culturelles, les autochtones, les personnes présentant des problématiques associées). Les moyens de prévention déjà mis en place incluent notamment la réglementation de l'offre de jeux, les services téléphoniques d'aide aux joueurs, la diffusion de matériel informatif ou préventif (vidéos, brochures ou autres) dans le cadre de campagnes nationales ou dans des environnements particuliers tels les milieux de travail ou autres. Les aires de jeu et les dépanneurs ont aussi été ciblés comme milieu de prévention : des affiches ont été apposées, des dépliants distribués, etc.

Les impacts de ces initiatives, notamment sur la modification des comportements, n'ont pas été évalués de façon systématique et des travaux sont nécessaires pour en mesurer l'efficacité afin de faire des choix éclairés pour la mise en place d'approches adéquates.

b) Proposition et évaluation de nouvelles pratiques en prévention

Outre les travaux portant sur les mesures mieux connues en prévention, ce programme de recherche souhaite favoriser des études pour soutenir l'expérimentation de pratiques originales afin de réduire l'apparition des problèmes reliés aux jeux de hasard et d'argent. Sont ainsi admissibles, notamment, les études exploratoires qui documentent, proposent et expérimentent des pratiques novatrices auprès des personnes ou des groupes les plus vulnérables dont les personnes présentant des problématiques associées. Les chercheurs qui souhaitent proposer une nouvelle approche en prévention, doivent s'assurer que leur proposition comprend une démarche d'évaluation de cette expérimentation.

AXE 2 : L'OFFRE DE SERVICE

L'offre de service en jeu pathologique peut s'articuler principalement selon deux volets :

- les services offerts en première ligne comprenant la détection et l'intervention précoce
- les services spécialisés comprenant le traitement, le soutien à l'entourage, le suivi et la réinsertion socioprofessionnelle.

Les résultats de travaux de recherche menés par l'INSPQ au cours des dernières années ont démontré des taux élevés d'abandon des traitements ainsi que des rechutes. Il existerait également d'autres lacunes importantes dans les programmes mis en place

notamment pour la réinsertion et le suivi post-traitement⁴. Afin de desservir adéquatement les personnes aux prises avec une problématique de jeu pathologique, le MSSS et ses différents partenaires qui interviennent auprès de ces populations, ont participé conjointement à cerner l'offre de services à dispenser à cette clientèle⁵. Les résultats de ces réflexions indiquent que des services sont nécessaires tant pour agir de manière précoce auprès des personnes par le biais d'interventions immédiates (ex. : counseling et interventions basées sur l'approche motivationnelle, service d'aide en ligne) que pour assurer le traitement et le suivi de ces personnes et de leurs proches une fois qu'elles s'inscrivent dans une démarche de réadaptation et de réinsertion.

Afin d'être en mesure d'offrir ces services, des programmes doivent être développés et évalués. D'autres déjà en place demandent à être évalués pour en maximiser les retombées⁶. Les besoins de recherche dans cet axe peuvent donc s'articuler autant autour de l'évaluation des programmes déjà offerts que de l'élaboration de nouveaux programmes et de leur évaluation. Dans le cas où le chercheur souhaite proposer un nouveau programme, il doit s'assurer que sa proposition comprend la démarche de mise en œuvre et d'évaluation de ce programme. Un projet ne présentant que la mise en œuvre et prévoyant l'évaluation dans une étape ultérieure ne sera pas retenu comme pertinent.

De plus, les résultats de plusieurs études menées sur la problématique des jeux de hasard et d'argent au cours des cinq dernières années, tendent à indiquer que les personnes aux prises avec des problèmes de jeux présentent rarement ce seul problème. La comorbidité pose un défi particulier dans l'offre de service notamment afin d'assurer l'intégration des services pour les personnes présentant de multiples problématiques, y compris la dépendance au jeu. Cette préoccupation nécessite que des connaissances soient développées afin d'outiller les intervenants sur cet aspect de l'offre de service.

AXE 3 : LE CAS SPÉCIFIQUE DES ALV

Les appareils de loterie vidéo (ALV) sont reconnus comme le type de jeu de hasard et d'argent associé à un niveau élevé de problèmes chez les joueurs. Même si des efforts sont déjà consentis pour prévenir et réduire les problèmes reliés à ces appareils (ex. : dispositifs de responsabilisation et d'information, campagnes nationales ciblant les ALV, etc.), les problèmes liés à ce type de jeu demeurent préoccupants.

Les propositions qui seront déposées sous cet axe devront avoir comme objectif de développer des connaissances sur la nature des jeux, l'origine du problème, son ampleur ainsi que sur les interventions préventives et curatives à effectuer en lien avec les problèmes liés aux ALV.

⁴ INSPQ (2006). Évaluation du programme expérimental sur le jeu pathologique : rapport synthèse, 89p. www.inspq.gouv.qc.ca

⁵ MSSS (2007). Programme-services Dépendances, Offre de services 2007-2012. www.msss.gouv.qc.ca section Documentation, rubrique Publications

⁶ Rapports portant sur l'évaluation du programme expérimental en jeu pathologique du MSSS réalisés par l'Institut national de santé publique, en 2003 et 2006. www.inspq.gouv.qc.ca.

AXE 4 : LES COÛTS⁷ SOCIAUX ET DE SANTÉ POUR LE QUÉBEC

Sous ce thème, les besoins de connaissances concernent autant les coûts privés que publics (demande de services dont les services de santé, les services sociaux, les services juridiques, etc.) assumés par les personnes et leurs proches, les communautés et les institutions, dus à la présence du jeu dans leur environnement.

Ces coûts peuvent être liés à différents aspects :

- sociaux : négligence familiale, violence, isolement, rupture des familles, modification des trajectoires de vies, décrochage scolaire, etc. ;
- sanitaires : morbidité et mortalité (suicide, etc.) ;
- légaux : criminalité (prêts usuraires, fraudes, corruption, blanchiment d'argent, etc.) ;
- économiques : appauvrissement, endettement, faillite, perte de rendement et de productivité, perte d'emploi, etc.

Les questions qui se posent sur cette thématique sont :

- Quelle est l'ampleur des coûts associés à chacun de ces aspects ?
- Certains de ces coûts pourraient-ils être réduits ou évités ?
- etc.

Les propositions qui s'inscriront sous ce thème peuvent faire appel aux différentes méthodologies mentionnées précédemment ainsi qu'aux différentes formes que peuvent prendre les projets parmi lesquelles, mais non exclusivement, les synthèses de connaissances qui permettraient d'avoir un aperçu de l'état de la situation, en particulier pour le Québec. Compte tenu du peu d'indicateurs développés en lien avec les coûts sociaux et de santé des jeux de hasard et d'argent pour le Québec, tout projet qui permettrait une contribution à l'avancement des connaissances dans ce domaine est admissible.

AXE 5 : LES TRAJECTOIRES DE VIE DES JOUEURS

L'un des constats des recherches effectuées à ce jour dans le cadre du programme est que certaines tendances liées au développement d'habitudes de jeu semblent apparaître à l'adolescence (parfois plus jeune) mais sans que l'on puisse en préciser le moment d'émergence. Ces tendances peuvent s'amenuiser et même disparaître, persister ou s'aggraver à l'âge adulte. Toutefois, aucune étude ne permet de cerner les trajectoires de vie des joueurs de façon à mieux comprendre l'ensemble des facteurs susceptibles d'agir sur le développement de tels comportements. Les connaissances à développer sous cette thématique devraient permettre d'obtenir une meilleure compréhension des facteurs qui agissent sur le développement de comportements problématiques face au jeu, des caractéristiques des populations qui s'y adonnent, des facteurs à considérer pour protéger les

⁷ Une recension a été faite sur plusieurs coûts associés au jeu au niveau international : Kayward K., R. Colman. (2004). *The Costs and Benefits of Gaming. A summary Report from the Literature Review*. Nova Scotia Gaming Foundation, GPI Atlantic. September. (<http://www.gpiatlantic.org/pdf/gambling/gambling.pdf>). Des études peuvent être consultées sur des coûts associés à d'autres dépendances dont celle de Single Eric et al. (1996). Les coûts de l'abus de substances au Canada. Ottawa: Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies (ISBN:1-896323-18-9). (<http://www.ccsa.ca/NR/rdonlyres/4321690C-A447-43E5-858C-BE12CBB8E5E8/0/ccsa0062781996.pdf>).

personnes et les familles des excès du jeu et de leurs répercussions. Elles devraient également permettre d'accroître les connaissances sur l'environnement social, culturel et économique des jeux de hasard et d'argent.

Afin de faciliter le développement de recherches sur cet axe en particulier, les chercheurs peuvent présenter des projets avec des méthodologies de type longitudinal. Ce type de méthodologie peut également être utilisé pour répondre aux besoins de connaissances identifiés dans les autres axes de cet appel de propositions.

AXE 6 : L'ENVIRONNEMENT DU JEU

Les recherches sur ce thème devraient permettre d'accroître les connaissances sur l'environnement social, culturel, politique et économique des jeux de hasard et d'argent. Les questions abordées sous ce thème peuvent porter notamment sur :

- l'offre de jeux : les différentes formes de publicité, l'accessibilité, la proximité, etc. ;
- les éléments qui agissent sur la dépendance aux jeux ;
- l'influence des nouvelles technologies incluant les jeux de hasard et d'argent sur Internet, les casinos virtuels ;
- les particularités régionales ;
- les représentations des jeux de hasard et d'argent ;
- les caractéristiques des populations qui s'y adonnent ;
- les facteurs à considérer pour protéger les personnes et les familles des excès du jeu et de leurs répercussions ;
- le rôle de l'État comme régulateur.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS POUR AMÉLIORER LA PERTINENCE DES PROPOSITIONS

Afin de bien démontrer la pertinence de leur proposition, les demandeurs devront obligatoirement faire la preuve :

- que leur projet ou leur programmation concerne des dimensions non étudiées, en lien avec les priorités de ce concours ;
- que les équipes sont de nature multidisciplinaire, c'est-à-dire qu'elles regroupent des personnes dont les expertises se situent dans deux disciplines ou plus ou, si tel n'est pas le cas, que cela soit bien justifié ;
- que leur projet ou programmation cible un ou plusieurs des groupes reconnus comme étant plus vulnérables, tels que les joueurs d'appareils de loterie vidéo, les jeunes, les personnes âgées, les personnes présentant des problématiques associées aux jeux de hasard et d'argent, les membres des communautés culturelles, les Autochtones (lorsque le projet ou la programmation s'y prête) ;
- que soit intégrée dans la démarche une perspective comparative, canadienne et internationale (lorsque le projet ou la programmation s'y prête).

LES CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

- Cette Action concertée permettra de financer des bourses, des synthèses de connaissances, des projets et des programmations de recherche. Le début de la période de financement est prévu pour le 1^{er} janvier 2009. Le montant maximal prévu pour chaque volet de financement est indiqué dans le tableau à la section *Les volets offerts dans ce concours*.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges. Dans ce concours, les chercheurs d'établissement (CE) sont également admis à titre de chercheur principal⁸. Elle s'adresse également aux étudiants de 3^e cycle et aux chercheurs postdoctorants.
- Cette Action concertée répond aux règles générales établies par le FQRSC quant à l'admissibilité des chercheurs et des étudiants, à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle, aux montants alloués et aux périodes d'attribution.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement ou de bourses sont inscrites dans le document *Programme des Actions concertées* disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.fqrsq.gov.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.
- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Le curriculum vitæ doit être complété via le site Internet du CV commun canadien à l'adresse suivante : http://www.fqrsq.gov.qc.ca/cv_form/index.html. Il doit être transmis électroniquement au FQRSC avant ou à la date limite fixée par le présent concours. Pour la lettre d'intention, seul le CV du ou de la responsable de la demande est requis. Afin d'éviter les retards de dernière minute, les demandeurs doivent s'informer auprès de leur institution des délais requis par celle-ci avant que la demande soit acheminée au FQRSC.
- Les pièces particulières (lettres d'autorisation ou d'appui, relevés de notes, etc.) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit respecter les dates fixées par le concours (le cachet de la poste ou d'une messagerie en fait foi). La liste des pièces à joindre (si nécessaire) peut être consultée dans le libellé du programme des Actions concertées (<http://www.fqrsq.gov.qc.ca/programmes/actions/indexancien.html>) selon le type de demande effectuée (projet ou synthèse, équipe, bourse).
- La subvention accordée doit être utilisée pour le financement de dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche ou de la programmation de l'équipe. Les tableaux en annexe 1 et 2 font état des dépenses admissibles pour les volets Synthèse critique des résultats de recherche, Projet, Études exploratoires et Soutien aux équipes.

⁸ Voir définition des statuts pour les chercheurs en annexe 4.

- Le versement de la subvention sera conditionnel au dépôt au FQRSC, du certificat de déontologie émis par le comité d'éthique de l'établissement pour l'implication de participants dans le projet, le cas échéant. Si un tel certificat n'est pas requis, le chercheur responsable de la demande doit, après l'annonce de l'octroi, le signifier rapidement par écrit, au chargé de programme responsable des Actions concertées dont le nom apparaît à la fin de ce document et dans la lettre d'octroi. Une omission de le faire peut occasionner des délais dans le versement de la subvention ou de la bourse.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre des Actions concertées, les personnes qui reçoivent un financement **doivent obligatoirement participer aux activités de suivi et à l'activité de transfert** prévues dans le programme⁹. Celles-ci sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution de leurs travaux et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention. **Pour les boursiers**, les frais de déplacement et d'hébergement, le cas échéant, sont pris en charge par le FQRSC pour leur permettre de participer à ces rencontres.
- Les bénéficiaires de subventions ou de bourses dans le cadre de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article et communication, que la recherche a été subventionnée dans le cadre du programme des Actions concertées, par le Ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture.

⁹ Chaque Action concertée fait l'objet d'une démarche de suivi systématique. Cette particularité est inscrite dans tous les appels de propositions. Les chercheurs qui s'inscrivent aux concours sont donc préalablement informés qu'ils devront prévoir ces activités dans leur stratégie de transfert tout au long du processus de recherche. Un comité de suivi, géré par le Fonds Société et Culture, est composé des partenaires, des chercheurs et de représentants du Fonds; il permet de s'assurer que les partenaires sont informés du déroulement de la recherche et des résultats au fur et à mesure qu'ils sont disponibles. Au besoin, ce comité peut aussi contribuer à aplanir les difficultés qui se présentent aux chercheurs ou à trouver des solutions alternatives à des problèmes qui émergent en cours de réalisation de la recherche. Des personnes externes au comité peuvent être invitées à y participer ponctuellement en fonction de leurs compétences, de leurs connaissances particulières ou de l'état d'avancement de la démarche de recherche. C'est la personne qui assure la gestion du programme des Actions concertées qui est responsable de l'organisation et de la gestion de ces activités.

LES VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Types de financement	Volets	Particularités	Durée maximale	Montant maximum
Relève	A) Bourse doctorale	N/A	3 ans (9 sessions)	25 000\$/an
Relève	B) Bourse postdoctorale	N/A	2 ans (4 versements) (min. 6 mois)	40 000\$/an
Fonctionnement (pour la réalisation de la recherche)	C) Projet de recherche	Démarche longitudinale	2 ou 3 ans – possibilité de renouvellement	150 000\$
		Autre méthodologie	2 ou 3 ans	150 000\$
Fonctionnement (pour la réalisation de la recherche)	D) Synthèse critique de résultats de recherche	N/A	1 an	25 000\$
Fonctionnement (pour la réalisation de la recherche)	E) Études exploratoires	N/A	1 ou 2 ans	50 000\$/an
Infrastructure (pour le financement relié au développement et au déploiement de la programmation de l'équipe)	F) Soutien aux équipes de recherche (pour plus de détails, voir l'annexe 2) 2 types d'équipe : -Universitaire -Partenariat	Emergence	2 ans	<u>Montant de base :</u> 30 000\$/an <u>Montants optionnels :</u> Max : 25 000\$/an + 7 000\$/ an / chercheur de collègue
		Fonctionnement	4 ans - possibilité de renouvellement	<u>Montant de base :</u> 45 000\$ à 100 000\$/an <u>Montants optionnels :</u> Max : 87 000\$/an + 7 000\$/an /chercheur de collègue

IMPORTANT

- À titre de chercheur principal, les chercheurs peuvent faire une proposition dans plus d'un volet (ex. : équipe + projet, ou projet + étude exploratoire). Par contre, il n'est pas possible de faire plus d'une proposition par volet.
- Les détenteurs d'une subvention aux concours 2007-2008 du programme ne sont pas admissibles au concours 2008-2009 à titre de chercheur principal dans le même volet.

SOUTIEN À LA RELÈVE

L'objectif des volets sous cette rubrique est de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche sur la thématique des jeux de hasard et d'argent et d'offrir un soutien financier aux meilleurs candidats afin de leur permettre d'entreprendre ou de poursuivre leurs travaux de recherche. La présence de questionnements toujours sans réponse et de dimensions liées aux impacts des jeux de hasard et d'argent qui demeurent encore peu documentées, démontrent qu'il y a toujours de nombreuses avenues de recherche à explorer sous cette thématique. Les étudiants sont donc invités à déposer des demandes de bourses dans le cadre du présent concours. Les chercheurs financés ou intéressés par le programme sont également invités à encourager leurs étudiants à déposer une demande de bourse dans le programme. Deux volets de financement destinés à la relève sont proposés.

VOLET A BOURSE DOCTORALE (EN RECHERCHE)

L'objectif de la bourse doctorale est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs ouvrant sur la thématique des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, soit neuf sessions, un boursier peut recevoir un maximum de 75 000\$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses doctorales, consultez la rubrique *Appui à la relève (Bourse doctorale)* dans le site Internet du Fonds.

VOLET B BOURSE POSTDOCTORALE

L'objectif de la bourse postdoctorale est de contribuer à soutenir la relève intéressée à participer à l'avancement des connaissances en regard des impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent, et ce, dans divers milieux de recherche. La valeur maximale d'une bourse postdoctorale est de 40 000\$ par année pour une période maximale de 2 ans. La durée minimale de cette bourse est de 6 mois. À l'intérieur de sa période d'admissibilité, un boursier peut donc recevoir un maximum de 4 versements pour un total de 80 000\$. Pour l'ensemble des règles régissant l'octroi de bourses postdoctorales, consultez la rubrique *Appui à la relève (Bourse postdoctorale)* dans le site Internet du Fonds.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

VOLET C PROJETS DE RECHERCHE

En lien avec les priorités de ce concours et les considérations particulières identifiées dans l'encadré en p. 8, seront soutenus sous ce volet les projets les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du renouvellement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Il peut s'agir de travaux de nature fondamentale ou appliquée et dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs réguliers présentant une demande doivent satisfaire aux conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHC, CHUT, CE (voir définition en annexe 4). Dans le cadre de cet appel de propositions les CE peuvent agir à titre de responsable de la demande. Les CHUT ne peuvent agir à titre de responsable de la demande.

Démarche longitudinale

Si le projet exige une méthodologie de type longitudinal, la pertinence et l'utilité du projet et de ce type de méthodologie ainsi que de ses retombées potentielles doivent être adéquatement démontrées. Bien qu'un groupe de chercheurs puisse déposer des projets complémentaires au sein de ce concours, chaque projet proposé devra offrir une démonstration de son caractère autonome afin qu'il puisse être évalué pour sa qualité scientifique propre, sa cohérence interne, les connaissances qu'il permettra de générer et les retombées qu'il permet d'anticiper. Les projets utilisant une démarche longitudinale et qui recevront un financement dans le cadre du présent concours pourront bénéficier d'un renouvellement, pour une autre période de 2 ou 3 ans, lorsque la subvention arrivera à échéance. Les chercheurs sont donc invités à prévoir leur programmation de recherche dans cette perspective. Le renouvellement pourra se faire selon les conditions suivantes :

- que la demande de renouvellement se fasse dans le cadre des appels de propositions annuels du programme thématique d'Actions concertées *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent*, géré par le FQRSC ;
- que la démonstration de l'intérêt du renouvellement du projet et de l'avancement des connaissances qu'il a permis soit suffisamment démontrée à travers un rapport de recherche. Ce dernier devra être suffisamment complet pour faire office de rapport final si la subvention n'est pas renouvelée. Ce rapport devra être déposé au plus tard au moment indiqué dans la lettre d'octroi initial. Le versement de la nouvelle subvention, le cas échéant, ne pourra être fait qu'à cette condition ;
- que leur demande satisfasse aux critères de pertinence et de qualité scientifique identifiés dans le présent appel de propositions.

Les études longitudinales ne peuvent bénéficier que d'un seul renouvellement. Comme pour toute autre subvention dans le cadre du programme des Actions concertées, un rapport final devra être déposé au terme de la période de financement.

VOLET D SYNTHÈSE CRITIQUE DE RÉSULTATS DE RECHERCHE

La synthèse critique de résultats de recherche vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des thèmes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de sorte à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants.

VOLET E ÉTUDES EXPLORATOIRES

Une étude exploratoire est définie comme une collecte d'informations initiales ou une recherche préliminaire permettant de définir de nouvelles techniques, de nouvelles approches, des méthodologies plus adéquates, de tester des hypothèses, etc. afin de répondre à un objet de recherche.

L'objectif de ce volet est donc de soutenir des projets qui proposent de nouveaux angles d'étude ou d'analyse, généralement appuyés sur la réflexion ou marqués d'audace. À cette fin, l'étude exploratoire peut utiliser de nouvelles approches ou démarches méthodologiques, ou encore de nouvelles combinaisons d'approches ou démarches méthodologiques déjà éprouvées, de manière à élargir la compréhension et le regard porté sur la thématique des jeux de hasard et d'argent.

Il vise à :

- soutenir des projets ou des démarches de recherche susceptibles de conduire à une percée sur le plan du renouvellement des connaissances ou d'ouvrir des perspectives d'innovations dans le questionnement sur les jeux de hasard et d'argent ;
- appuyer des projets de recherche qui ne s'inscrivent pas dans les programmes réguliers d'aide financière ou qui ne pourraient obtenir de financement ailleurs compte tenu du caractère embryonnaire de la démarche.

Normalement, à la fin d'un tel projet, les chercheurs devraient être en mesure d'indiquer vers quoi la recherche doit s'orienter pour éventuellement avoir des retombées significatives sur le renouvellement des pratiques, des programmes et des politiques.

SUBVENTIONS D'INFRASTRUCTURE

VOLET F SOUTIEN AUX ÉQUIPES DE RECHERCHE

La programmation devra être liée à la thématique *Impacts socioéconomiques des jeux de hasard et d'argent* et intégrer des projets en lien avec les priorités de ce concours identifiées précédemment. Ce volet vise à :

- soutenir l'approfondissement de thèmes de recherche qui nécessitent un effort concerté ;
- maximiser les retombées théoriques - enseignement et recherche - et les retombées pratiques - application et innovation ;
- permettre aux chercheurs et à leurs partenaires, le cas échéant, de se doter d'une infrastructure partagée ;
- accroître la capacité de recherche en facilitant la poursuite concomitante de plusieurs projets ;
- optimiser les conditions de formation et d'encadrement des étudiants de 2^e et de 3^e cycles ;
- créer des occasions de participation et d'intégration pour des stagiaires postdoctoraux et des nouveaux chercheurs ;

- contribuer à la formation d'étudiants de 1^{er} cycle en les impliquant dans la réalisation d'activités de recherche, quand le contexte s'y prête.

La programmation de recherche réfère à un ensemble de projets, à divers stades de réalisation, construits en fonction d'un découpage thématique ou conceptuel qui permet d'explorer et d'approfondir un thème ou des questions de recherche selon diverses dimensions, divers angles d'analyse ou diverses approches méthodologiques; il est conçu de façon à pouvoir évoluer dans le temps et il se modifie d'une période de financement à l'autre par l'ajout de nouveaux projets et le retrait de projets complétés.

Définition d'une équipe

Chaque équipe doit être composée d'un minimum de 4 chercheurs universitaires (voir définition à l'annexe 4 - CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHUT, CE-voir en annexe pour les définitions) et de collègue (CHC), pouvant appartenir à diverses universités et disciplines auxquelles peuvent se joindre des collaborateurs ayant le statut de chercheurs affiliés (CHA), gouvernementaux (CHG), industriels (CHI), hors Québec (CHH), visiteurs (VIS), chercheur sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS), des stagiaires de recherche postdoctorale (STP) et des étudiants de 2^e et 3^e cycles. De plus, les chercheurs gouvernementaux (CHG), les praticiens-chercheurs (PC) et les chercheurs affiliés (CHA) peuvent être des chercheurs réguliers dans les équipes en partenariat. Le Fonds reconnaît, par ailleurs, qu'il existe des domaines où l'expertise est plus rare. Dans ce genre de situation, il sera possible d'admettre des équipes de deux ou trois chercheurs à condition qu'il y ait une justification appropriée, c'est-à-dire qu'ils démontrent qu'ils ont déjà du financement de projet conjoint, qu'ils ont un rayonnement important dans leur domaine dépassant largement les frontières de leur milieu de rattachement et qu'ils encadrent un nombre raisonnable d'étudiants.

Deux types d'équipes admissibles

- *Équipe universitaire.* Une équipe qui correspond à la définition de base mentionnée précédemment.
- *Équipe en partenariat.* Dans tous les projets du programme des Actions concertées, la collaboration de partenaires est encouragée pour favoriser la valorisation et l'appropriation des résultats de la recherche, notamment. Dans une équipe qui se définit *en partenariat* toutefois, celui-ci devient plus formel et vise à favoriser la participation des partenaires des milieux et mettre également à contribution leur expertise dans la production de connaissances et dans le développement d'innovations. Cette configuration permet aux chercheurs universitaires de développer des problématiques qui recèlent à la fois des enjeux théoriques et des enjeux pratiques et leur permet de répondre aux besoins de développement des organisations externes en créant des alliances durables avec celles-ci. Une équipe peut ainsi s'adjoindre un certain nombre de partenaires : intervenants, professionnels, chercheurs ou gestionnaires appartenant à des organisations externes. Il peut s'agir d'organismes ou d'établissements du secteur public, communautaire ou privé, engagés dans divers champs d'action ou encore dans la production de biens ou services dans le domaine social, économique ou culturel. **Pour que les partenaires soient reconnus comme membres de l'équipe et qu'un financement soit accordé sur cette base, ils doivent être liés par une entente formelle (ou un projet d'entente) approuvée par les autorités de l'université et celles des organisations impliquées. Cette entente définit les obligations et les responsabilités des parties.**

Deux stades de développement admissibles

- **Équipe en émergence** : Le financement d'émergence vise les chercheurs intéressés à se concerter pour former une équipe et pour définir une programmation de recherche. Ce financement d'élaboration de programmation de recherche donne aux chercheurs un moyen de s'organiser et de se mobiliser pour participer éventuellement à la compétition comme équipe en fonctionnement.
- **Équipe en fonctionnement** : Une équipe dont les membres ont déjà des projets de recherche financés en commun et qui fait une première demande de financement d'infrastructure au FQRSC.

Autres conditions

- Les chercheurs et leurs partenaires externes ne peuvent faire partie, à titre de responsables ou de membres réguliers, que d'une seule équipe financée par le Fonds Société et Culture. Ils peuvent toutefois être associés aux travaux d'autres équipes à titre de collaborateurs mais, dans ce cas, leur production scientifique n'est pas prise en considération lorsque les dossiers de ces équipes sont évalués. Cette mesure vise essentiellement à permettre aux équipes de recourir à toute l'expertise dont elles ont besoin et les chercheurs concernés doivent en démontrer le bien-fondé et préciser, à l'endroit approprié sur le formulaire, leur type de participation et le temps consacré à la réalisation des activités dans chacune des équipes auxquelles ils participent.

Type de financement offert

- *Le financement d'infrastructure* sert à la coordination des activités et des projets de recherche de l'équipe et non à la réalisation de projet de recherche. De fait, les subventions accordées aux équipes sont des subventions du type «infrastructure» destinées à couvrir les frais de fonctionnement de l'équipe, c'est-à-dire toutes les ressources humaines et matérielles et tous les services en commun, non couverts par le budget d'infrastructure du centre de recherche auquel l'équipe peut être rattaché, le cas échéant et nécessaires à la réalisation des activités de recherche.
- *Le montant de base* est attribué en fonction du programme et du budget présentés par l'équipe. À ce montant, s'ajoute un **financement optionnel** pour l'équipement, les activités partenariales, les activités de transfert et de valorisation. Ces sommes sont allouées sur la base de la description et de la justification présentées par l'équipe. Un montant peut également être obtenu pour la collaboration entre les chercheurs d'une équipe interrégionale. Ce dernier supplément sert à défrayer les coûts liés à la distance (déplacements, visioconférences, etc.) entre les membres réguliers de l'équipe. Une majoration pourra également être accordée aux équipes pour chaque chercheur de collègue qui serait membre régulier d'une équipe financée. Ce supplément est destiné aux chercheurs de collègue dans le but de défrayer en partie les coûts de leurs travaux de recherche. Il est versé à l'équipe à la condition que le chercheur, qu'il obtienne ou non un dégageant de sa tâche d'enseignement, participe activement aux travaux de recherche de l'équipe.
- Les informations concernant les modalités de financement offertes aux équipes, sont présentées en annexe 1. Pour les équipes qui recevront une subvention d'équipe en fonctionnement, un rapport sera exigé au moment de la demande de renouvellement pour permettre d'apprécier le bilan des réalisations de l'équipe.

LA LETTRE D'INTENTION ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DE PERTINENCE

Les personnes intéressées par l'une ou l'autre des opportunités de financement offertes dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire de la lettre d'intention en ligne dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : www.fqpsc.gouv.qc.ca. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal (volets synthèse de connaissance et soutien aux équipes) de même que celui de l'étudiant postdoctoral (volet bourse postdoctorale) sont exigés.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil de passage de 70%. Elle permet d'évaluer l'adéquation entre les besoins énoncés dans l'appel de propositions et les propositions déposées de même que leur potentiel de retombées. L'évaluation de pertinence est réalisée à partir des critères d'évaluation mentionnés dans le présent appel de propositions par un comité organisé par le FQSC et composé des partenaires de l'Action concertée. Une fiche de commentaires issue des délibérations du Comité est transmise aux chercheurs et étudiants et seuls ceux dont les lettres d'intentions sont jugées pertinentes sont invités à déposer une demande complète. Les fiches de commentaires pourront offrir des indications utiles aux candidats pour améliorer la pertinence de leur demande. Elles seront également portées à l'attention du comité d'évaluation scientifique. Les candidats ont donc intérêt à tenir compte des commentaires et suggestions qu'elles contiennent ou à expliquer leur choix de ne pas le faire. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention pour chacun des volets sont les suivants :

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Bourses doctorales et postdoctorales en recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins identifiés dans le présent appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de ce concours ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Nature et portée des retombées anticipées du projet	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert, notamment auprès des partenaires du programme 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Qualité des liens avec les partenaires du milieu. 	5 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Projets de recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.

Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires de l'action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	5 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Études exploratoires		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions ; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. 	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Caractère porteur du projet pour le développement de la recherche sur la thématique des jeux de hasard et d'argent ; • Applicabilité des résultats attendus à moyen ou long termes. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et degré de collaboration des partenaires de l'action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche 	5 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Synthèse critique des résultats de recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et besoins identifiés dans le présent appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> • Pertinence du projet par rapport aux objectifs du présent appel de propositions ; • Réponse du projet aux besoins inscrits dans le présent appel de propositions. 	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • Applicabilité des résultats attendus ; • Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances 	25 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'action concertée. 	15 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Subventions aux équipes de recherche (subvention d'infrastructure)		
Adéquation de la programmation de l'équipe au présent appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence de la programmation par rapport à la thématique du présent appel de propositions ; Pertinence de la programmation par rapport avec les objectifs et besoins identifiés dans le présent appel de propositions. 	60 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Impact potentiel des retombées de la programmation pour l'orientation et l'application de politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Lien partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats des projets en lien avec la programmation de recherche 	5 points
Diffusion et transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances 	5 points

LA DEMANDE DE FINANCEMENT ET LES CRITÈRES D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE

Les chercheurs et étudiants invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire en ligne, situé dans la rubrique *Demande d'aide financière au programme des Actions concertées*, dans le site Internet du Fonds à l'adresse suivante : (www.fqrsq.gouv.qc.ca). La version PDF de chacun des formulaires est disponible afin de permettre la consultation de l'ensemble des rubriques à remplir de même que des directives particulières pour ce faire (nombre de pages, éléments à développer, pièces à joindre, etc.). La qualité scientifique des demandes déposées est évaluée par un comité scientifique constitué par le FQRSC, en fonction des critères mentionnés dans le présent appel de propositions. L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil de passage de 70%.

Les critères d'évaluation pour les demandes de financement dans chacun des volets sont les suivants :

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Bourses doctorales en recherche (relève)		
Excellence du dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> La moyenne cumulative obtenue (10 pts) La progression et la durée dans les études (15 pts) Les bourses et les distinctions reçues (5 pts) 	30 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<ul style="list-style-type: none"> La justification de la demande et la présentation générale du dossier (5 pts) L'expérience et les réalisations du candidat en lien avec la proposition (10 pts) Les aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations (5 pts) 	20 points
Qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'originalité du projet (6 pts) La clarté de la problématique et des objectifs (6 pts) La pertinence de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis (8 pts) 	25 points

	<ul style="list-style-type: none"> La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (5 pts) 	
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre le projet et les besoins identifiés dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) L'importance des retombées potentielles pour la société (10 pts) 	15 points
Qualité du milieu d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence et la qualité du milieu de recherche (5 pts) La qualité de l'encadrement fourni (5 pts) 	10 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Bourses postdoctorales en recherche (relève)		
Qualité scientifique du projet et du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> La clarté et la précision de l'approche théorique et des objectifs, la pertinence de la méthodologie (30 pts) L'originalité du projet et sa contribution à l'avancement des connaissances (10 pts) 	40 points Ce critère assorti d'un seuil de passage de 70%
Qualité du milieu de recherche	<ul style="list-style-type: none"> La qualité et la pertinence du milieu de recherche et l'apport du candidat au milieu (5 pts) La valeur ajoutée du milieu de recherche en lien avec la formation doctorale (5 pts) 	10 points
Qualité scientifique du candidat	<ul style="list-style-type: none"> La compétence par rapport au projet proposé (15 pts) Les expériences pertinentes au projet proposé (10 pts) L'importance des réalisations scientifiques (15 pts) 	40 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre le projet et les besoins identifiés dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) L'importance des retombées potentielles pour la société (5 pts) 	10 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Projets de recherche (subvention de fonctionnement)		
Qualité scientifique du devis proposé	<ul style="list-style-type: none"> La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) La pertinence et l'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie (15 pts) La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) La pertinence du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	50 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> La démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs 	20 points

	<ul style="list-style-type: none"> potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts) La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> L'importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche (10 pts) 	10 points

(Note : Les demandes de renouvellement pour un projet d'étude longitudinale mené dans le cadre du présent programme, seront évaluées selon les critères du volet projets de recherche. Dans le formulaire de demande de financement, un espace est prévu permettant de justifier la valeur ajoutée du nouveau projet par rapport à la subvention initiale.)

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Études exploratoires (subvention de fonctionnement)		
Qualité scientifique et originalité du devis proposé	<ul style="list-style-type: none"> La capacité de situer le projet dans l'ensemble des connaissances sur le domaine d'étude (dont les perspectives théoriques et méthodologiques existantes) et de participer à l'avancement des connaissances (25 pts) L'adéquation de la démarche méthodologique proposée pour répondre à l'objet et aux objectifs de la recherche (15 pts) La démonstration du caractère original de la proposition (comment ouvre-t-elle des pistes de recherche nouvelles et repense-t-elle le champ ou le domaine ?) (15 pts) 	55 points Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> La démonstration des aptitudes de l'équipe à mener à bien le projet (5 pts) La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (5 pts) L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> La démonstration de l'impact potentiel du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) L'identification de milieux partenaires potentiels et nature de leur implication (5 pts) La qualité de la stratégie de diffusion et de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts) 	15 points
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> L'importance accordée à la formation et à la participation des étudiants aux travaux de recherche (10 pts) 	10 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Synthèse critique des résultats de recherche (subvention de fonctionnement)		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire (15 pts) La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 pts) La contribution de cette synthèse à l'avancement des connaissances (15 pts) 	45 points Critère assorti d'un seuil de passage de 70%
Qualité de l'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'aptitude du ou des chercheurs à réaliser le projet (15 pts) La qualité de la production scientifique du ou des chercheurs (10 pts) 	25 points
Stratégie de diffusion et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> La qualité et le caractère novateur du plan de diffusion et de transfert (7 pts) La prise en considération des partenaires de l'Action concertée et des partenaires du milieu dans le plan de diffusion et de transfert (7 pts) Les retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques (6 pts) 	20 points
Pertinence du projet en lien avec les besoins de l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre le projet et les besoins identifiés dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 pts) 	10 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Équipe universitaire en émergence (subvention d'infrastructure)		
Effet structurant de la subvention de programmation	<ul style="list-style-type: none"> La démonstration des avantages de la mise en commun des expertises des chercheurs pour le développement d'une programmation liée aux besoins de l'appel de propositions (10 pts) La démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs pour construire une programmation (10 pts) 	20 points
Qualité scientifique de la programmation à développer	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances dans le domaine (15 pts) La cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème (15 pts) 	30 points
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> La capacité du responsable scientifique de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues (7 pts) La complémentarité des expertises des chercheurs et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe (7 pts) La compétence scientifique des chercheurs qui formeront l'équipe (6 pts) 	20 points
Retombées du programme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts potentiels du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel de propositions (10 pts) 	20 points Critère assorti d'un seuil de passage de 70%

	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la programmation présentée et les objectifs et les priorités définies dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 pts) 	
Formation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • L'intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation) (10 pts) 	10 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Équipe universitaire en fonctionnement (subvention d'infrastructure)		
Qualité scientifique de la programmation	<ul style="list-style-type: none"> • La pertinence du programme de recherche proposé pour l'avancement des connaissances en regard des besoins identifiés dans l'appel de propositions (15 pts) • L'articulation des axes de recherche avec la problématique générale, la cohérence entre les objectifs de chacun des axes et les projets de recherche qui y sont rattachés et la pertinence des approches méthodologiques (15 pts) 	30 points
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> • L'expérience du responsable scientifique et sa capacité à fournir le leadership nécessaire à la réalisation du programme de recherche (10 pts) • La complémentarité des expertises et l'avancement en carrière différencié des chercheurs membres réguliers de l'équipe (10 pts) • La compétence et la productivité scientifique des chercheurs membres réguliers de l'équipe (10 pts) 	30 points
Retombées du programme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la programmation présentée et les objectifs et les priorités définies dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (7 pts) • L'impact du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel de propositions (6 pts) • La pertinence et la qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances, y compris auprès des partenaires de l'Action concertée (7 pts) 	20 points Critère assorti d'un seuil de passage de 70%
Formation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • L'intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation) (20 pts) 	20 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Équipe en partenariat en émergence (subvention d'infrastructure)		
Effet structurant de la subvention de programmation	<ul style="list-style-type: none"> • La démonstration des avantages de la mise en commun des expertises des chercheurs et des partenaires pour le développement d'une programmation (10 pts) • La démonstration de l'efficacité des moyens envisagés et des activités de concertation projetées par les chercheurs et leurs partenaires pour construire une programmation (10 pts) 	20 points
Qualité scientifique de la programmation à développer	<ul style="list-style-type: none"> • La pertinence scientifique du thème choisi pour l'avancement des connaissances et pour le développement d'applications pratiques en lien avec les besoins identifiés dans l'appel de propositions (7 pts) 	15 points

	<ul style="list-style-type: none"> La cohérence de la problématique, des objectifs et des axes envisagés en vue d'une exploration systématique du thème (8 pts) 	
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> La capacité du responsable scientifique et du coresponsable partenaire de mener à bien les activités de programmation et de concertation prévues (7 pts) La complémentarité des expertises des chercheurs et des partenaires et l'avancement différencié en carrière des chercheurs qui formeront l'équipe (8 pts) 	15 points
Retombées du programme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> Les impacts potentiels du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel de propositions (10 pts) L'adéquation entre la programmation présentée et les objectifs et les priorités définies dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 pts) 	20 points Critère assorti d'un seuil de passage de 70%
Qualité du partenariat	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation du programme de recherche aux besoins et aux objectifs des partenaires (10 pts) Les bénéfices mutuels attendus de la recherche en partenariat, par les chercheurs et les partenaires, sur les plans scientifique et pratique (10 pts) 	20 points
Formation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation) (10 pts) 	10 points

CRITÈRES	INDICATEURS	PONDÉRATION
Équipe en partenariat en fonctionnement (subvention d'infrastructure)		
Qualité scientifique de la programmation	<ul style="list-style-type: none"> La pertinence du programme de recherche proposé pour l'avancement des connaissances et pour le développement d'applications pratiques en lien avec les besoins identifiés dans l'appel de propositions (12 pts) L'articulation des axes de recherche avec la problématique générale, la cohérence entre les objectifs de chacun des axes et les projets de recherche qui y sont rattachés et la pertinence des approches méthodologiques (13 pts) 	25 points
Compétence des membres de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> L'expérience du responsable scientifique et du coresponsable partenaire et leur capacité de fournir le leadership nécessaire à la réalisation du programme de recherche (8 pts) La compétence des partenaires, l'avancement en carrière différencié et la complémentarité des expertises des chercheurs membres réguliers de l'équipe (9 pts) La productivité scientifique et l'expérience dans la réalisation d'activités de formation et de transfert des membres réguliers de l'équipe (8 pts) 	25 points
Retombées du programme de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'adéquation entre la programmation présentée, les objectifs et les priorités définies dans l'appel de propositions et prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) L'impact du programme en regard du renouvellement des pratiques, programmes et politiques, notamment pour le milieu des partenaires de l'appel de propositions (5 pts) La pertinence et la qualité de la stratégie de diffusion et de transfert des connaissances, y compris auprès des partenaires de l'Action concertée (5 pts) 	15 points Critère assorti d'un seuil de passage de 70%

Qualité du partenariat	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation du programme de recherche aux besoins et aux objectifs des partenaires (8 pts) • Les bénéfices mutuels attendus de la recherche en partenariat, par les chercheurs et les partenaires, sur les plans scientifique et pratique (9 pts) • La qualité du partenariat établi, le niveau d'engagement et les modalités de participation des partenaires (8 pts) 	25 points
Formation à la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • L'intégration des étudiants et des stagiaires de recherche postdoctoraux, le cas échéant, aux travaux de recherche de l'équipe (formation, encadrement, participation) (10 pts) 	10 points

LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET L'ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse¹⁰ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qui sont du Québec, du Canada ou de l'étranger sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au Conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, des demandes qu'il recommande pour financement. Ces derniers sont tenus de se conformer à ces recommandations à moins que des irrégularités aient été relevées dans l'ensemble du processus d'évaluation.

LES DATES DE CONCOURS

La date limite pour le dépôt de la lettre d'intention est le **MERCREDI 14 MAI 2008 à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. La réponse officielle aux lettres d'intention est prévue dans **la semaine du 30 juin 2008**.

¹⁰ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le *Compendium du processus d'évaluation par les pairs* disponible dans le site Internet du FQRSC à l'adresse suivante : http://www.fqrsc.gouv.qc.ca/comm_publ/pdf/compendium.pdf

La date limite pour le dépôt de la demande complète est le **MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2008 à 16 heures**. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues pour la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats des concours est prévue dans la **semaine du 15 décembre 2008**.

Le début des projets et de l'octroi des bourses est prévu pour le 1^{er} janvier 2009.

LES RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme des Actions concertées

Impacts socioéconomiques des jeux 2008-2009

140, Grande Allée Est, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Nathalie Roy
Chargée de programme
Programme des Actions concertées
Fonds de recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582 poste 3138
Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique
Courriel : Centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Annexe 1 Dépenses admissibles pour les projets de recherche, synthèses critiques des résultats de recherche et études exploratoires.

Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement	1 ^{re} année		2e année		3e année		4e année	
	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$	Nbre	\$
Rémunération :								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**								
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur de collège)**								
- Étudiants de 1 ^{er} cycle								
- Étudiants de 2 ^e cycle								
- Étudiants de 3 ^e cycle								
- Stagiaires de recherche postdoctorale								
- Professionnels de recherche								
- Techniciens de recherche								
- Personnel administratif								
Honoraires professionnels								
- Consultants								
Frais de déplacement et de séjour								
Matériel et fournitures de recherche								
Frais de transport de matériel et d'équipements								
Frais de location de locaux et d'équipements								
Frais de télécommunication								
Fournitures informatiques et achat de banques de données								
Frais de production, d'édition ou de reprographie								
Frais de traduction								
Achat d'équipement								
TOTAL : DEPENSES PREVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN EQUIPEMENT								

POUR INFORMATION SEULEMENT

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel d'offres.
 ** Offert lorsque mentionné dans l'appel d'offres.

Annexe 2 Modalités de financement pour les équipes de recherche

A) Montant de base :

Description du montant de base	Stade de développement en émergence (24 mois)	Stade de développement en fonctionnement, en renouvellement, en centre (48 mois)
<p>Rémunération</p> <p>Le montant de base est la somme allouée pour se procurer les ressources humaines et matérielles nécessaires au fonctionnement de l'équipe</p>	<p>Maximum : 30 000\$/an</p> <p>Dépenses associées à la concertation et à la formulation d'une programmation de recherche : définition et articulation de la thématique, formulation des objectifs, élaboration de projets, recension d'écrits, recrutement de professionnels et de techniciens de recherche, coordination des activités de recherche, de formation, de partenariat déjà amorcées, préparation de demandes de subvention</p>	<p>Entre 45 000\$ et 100 000\$/an</p> <p>Dépenses associées à la coordination des activités de recherche, de formation, d'embauche d'auxiliaires, de professionnels et de techniciens de recherche, rémunération partielle de stagiaires de recherche postdoctoraux, déchargement de charge d'enseignement ou de charge professionnelle ou administrative pour des tâches de gestion et de coordination, organisation et participation à des activités de diffusion, de transfert ou d'échange de connaissances, formalisation de connaissances à des fins d'intervention, transposition de résultats de recherche sous forme d'innovations technologiques</p>
<p>Dégagements de la tâche d'enseignement pour le responsable seulement</p>	<p>Tâches de gestion et de coordination de l'équipe (les dégagements de la tâche d'enseignement pour des activités de recherche ne sont pas admissibles)</p>	<p>Tâches de gestion et de coordination de l'équipe (les dégagements de la tâche d'enseignement pour des activités de recherche ne sont pas admissibles)</p>

Description du montant de base	Stade de développement en émergence (24 mois)	Stade de développement en fonctionnement, en renouvellement (48 mois)
Professionnels de recherche, techniciens de recherche et étudiants	Formulation et élaboration de la programmation et coordination de projets de recherche. Sommes pour le personnel des services partagés par les membres de l'équipe, incluant la coordination des activités de recherche si elles sont réalisées par un professionnel	Coordination de projets de recherche, préparation de demandes de subvention, de rapports de recherche, etc. Sommes pour le personnel des services partagés par les membres de l'équipe, incluant la coordination des activités de recherche si elles sont réalisées par un professionnel
Personnel administratif	Rémunération du personnel requis	Rémunération du personnel requis
Compléments de bourses Formation de chercheurs et de personnel hautement qualifié	Participation des étudiants aux travaux de recherche de l'équipe ainsi que les sommes destinées au soutien direct aux étudiants	Participation des étudiants aux travaux de recherche de l'équipe ainsi que les sommes destinées au soutien direct aux étudiants
Honoraires professionnels (chercheurs et conférenciers invités, consultants)	Honoraires, déplacements et frais de séjour	Honoraires, déplacements et frais de séjour
Frais de déplacement et de séjour	Membres de l'équipe et personnel de recherche excluant les activités de diffusion	Membres de l'équipe et personnel de recherche (ces sommes peuvent être affectées aux déplacements effectués pour diffuser des résultats de recherche)

Description du montant de base	Stade de développement en émergence (24 mois)	Stade de développement en fonctionnement, en renouvellement (48 mois)
Matériel et fournitures de recherche; Frais de transport de matériel et d'équipement; Frais de location de locaux et d'équipement; Frais de télécommunication; Fournitures informatiques et achat de banques de données	Achats et location de matériel et fournitures requis (téléphone, documentation, etc.)	Achats et location de matériel et fournitures requis (téléphone, documentation, etc.)
Frais de production, d'édition ou de reprographie; Frais de traduction	Ne s'applique pas aux activités de diffusion	Activités de publication ou de préparation de communication (organisation, participation et réalisation d'activités de diffusion)

B) Financement optionnel :

Financement optionnel	Stade de développement en émergence (24 mois)	Stade de développement en fonctionnement, en renouvellement (48 mois)
Équipement	Achat et location d'équipement pour les activités se rapportant à l'élaboration de la programmation Maximum : 5 000\$/an	Achat et location d'équipement requis; ces sommes d'appoint s'ajoutent aux montants déjà disponibles dans les projets de recherche Maximum : 15 000\$/an

<p>Partenariat</p> <p>(Seules les équipes en partenariat peuvent recevoir un supplément pour des activités de partenariat)</p>	<p>Activités et rencontres de concertation, frais de déplacement des partenaires et autres coûts directement reliés aux travaux de recherche en partenariat</p> <p>Dégagements de la tâche pour les partenaires des organisations externes pour participation aux travaux de l'équipe de recherche (intervenants, professionnels ou gestionnaires)</p> <p>Maximum : 10 000\$/an</p>	<p>Tâches de gestion et de coordination</p> <p>Activités et rencontres de concertation, frais de déplacement des partenaires et autres coûts directement reliés aux travaux de recherche en partenariat</p> <p>Dégagements de la tâche pour les partenaires des organisations externes pour participation aux travaux de l'équipe de recherche (intervenants, professionnels ou gestionnaires)</p> <p>Maximum : 40 000\$/an</p>
<p>Transfert</p>	<p>NE S'APPLIQUE PAS</p>	<p>Activités d'échange et de partage de connaissances organisées par les chercheurs et leurs partenaires à l'intention des utilisateurs potentiels des résultats des recherches</p> <p>Maximum : 7 000\$/an</p>
<p>Valorisation</p>	<p>NE S'APPLIQUE PAS</p>	<p>Activités de mise en valeur des résultats à l'intention ou à la demande des utilisateurs (conception, validation, ou expérimentation d'instruments, de procédés, de techniques, de méthodes, de modèles ou de systèmes utiles dans l'action ou dans la production de biens ou de services)</p> <p>Maximum : 15 000\$/an</p>

<p>Chercheurs de collègues</p>	<p>Cette somme est à l'usage exclusif du chercheur de collègue pour défrayer les coûts de ses travaux de recherche</p> <p>Montant fixe : 7 000\$/an</p>	<p>Cette somme est à l'usage exclusif du chercheur de collègue pour défrayer les coûts de ses travaux de recherche</p> <p>Montant fixe : 7 000\$/an</p>
<p>Collaboration entre les chercheurs d'une équipe interrégionale</p>	<p>Sommes pour défrayer les coûts liés à la distance (déplacements, visioconférence, etc.)</p> <p>Maximum : 10 000\$/an</p>	<p>Sommes pour défrayer les coûts liés à la distance (déplacements, visioconférence, etc.)</p> <p>Maximum : 10 000\$/an</p>

Annexe 3 Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Toute demande relative à l'utilisation des données brutes originales et des travaux de recherche intérimaires à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, doit être formulée directement aux chercheurs, seuls propriétaires de ces données et de ces travaux et seules personnes autorisées à fournir de telles informations dans le respect des règles* balisant l'utilisation et la diffusion de renseignements personnels colligés dans le cadre d'une recherche.

*IRSC, CRSNG, CRSH, *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*, 1998 (avec les modifications de 2000, 2002 et 2005).

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser ((à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le rapport final. De même elles peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet). Le FQRSC s'assure auprès du responsable de la recherche, qu'il détient tous les droits lui permettant de rendre ces résultats disponibles. Pour ce faire, la mention suivante est précisée au chercheur au moment de l'octroi de sa subvention :

«En acceptant la subvention, le responsable octroi une licence non exclusive et transférable au Ministre, au Ministère et au Réseau de la santé et des services sociaux ainsi qu'au FQRSC sur le rapport final et les résultats de recherche qui auront fait l'objet d'une diffusion publique. Cette licence permet de les reproduire, les traduire, de les communiquer au public par quelques moyens que ce soit, de les représenter ou d'exécuter en public et de réaliser des travaux de recherche ultérieurs à partir de ces résultats. Cette licence est accordée sans limite territoriale et sans limite de temps.»

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Annexe 4 Statut des chercheurs

- Chercheur régulier

Un chercheur universitaire ou un chercheur des milieux de pratique qui est responsable ou co-responsable de la direction scientifique d'un ou de plusieurs projets de recherche de la programmation de recherche.

- Chercheur collaborateur

Un chercheur universitaire ou un chercheur des milieux de pratique, qui contribue de façon ponctuelle ou occasionnelle aux activités de recherche nécessaires à la réalisation d'un projet faisant partie de la programmation scientifique de recherche. Il agit alors comme collaborateur au sein de l'équipe, mais n'en est pas membre et sa productivité scientifique n'est pas évaluée.

Statut des chercheurs

- Chercheur universitaire (CHU)

Un chercheur universitaire est un membre régulier du corps professoral d'une université québécoise, détenteur d'un doctorat ou d'un statut en conférant l'équivalence ou un chercheur occupant un poste équivalent à celui d'un professeur et qui est habilité par une université à diriger ou co-diriger des mémoires de 2e cycle ou des thèses de 3e cycle. La rémunération de la personne ayant un statut de chercheur universitaire est imputée au budget régulier de son établissement. Est également considéré comme chercheur universitaire un chercheur-boursier d'un organisme subventionnaire québécois ou canadien.

- Nouveau chercheur universitaire (CHUN)

Un chercheur universitaire répondant aux critères d'admissibilité du programme "Établissement de nouveaux professeurs-chercheurs" est considéré comme un nouveau chercheur CHUN.

- Chercheur-créateur universitaire (CRU)

Un chercheur-créateur universitaire est un membre régulier du corps professoral d'une université québécoise, dont la tâche implique des activités de création ou d'interprétation, qui maintient une pratique créatrice soutenue et qui est habilité par son institution à diriger des projets de recherche-crédation et des étudiants inscrits aux cycles supérieurs. La rémunération de la personne ayant un statut de CRU est imputée au budget régulier de son université.

- Nouveau chercheur-créateur universitaire (CRUN)

Un chercheur-créateur universitaire répondant aux critères du statut CRU et aux critères d'admissibilité du programme " Établissement de nouveaux professeurs chercheurs-crédateurs " est considéré comme un nouveau chercheur-crédateur (CRUN).

- Chercheur universitaire retraité (CHUT)

Un chercheur universitaire retraité doit, pour la durée de la subvention, occuper un poste de professeur invité, associé ou émérite dans une université québécoise et être habilité par son institution à diriger des projets de recherche et des étudiants.

- Chercheur d'établissement (CE)

Un chercheur d'établissement est une personne qui possède un doctorat, qui est agréé par une université pour diriger et codiriger des mémoires de 2e cycle ou de thèses de 3e cycle et qui détient un statut de chercheur dans l'établissement. Cette personne joue un rôle clé dans l'interface entre chercheurs, intervenants et gestionnaires. Il peut s'agir, le cas échéant, d'une personne qui possède un diplôme de 2e cycle et une expertise reconnue en recherche.

- Chercheur de collège (CHC)

Un chercheur de collège est un membre du corps professoral à temps plein d'un collège d'enseignement général ou professionnel, d'un collège privé déclaré d'intérêt public ou d'une école gouvernementale qui dispense un enseignement postsecondaire. Un chercheur de collège peut également occuper un poste régulier à temps plein dans un centre de recherche et de transfert de collège. Un chercheur-créateur de collège répond également à ces caractéristiques, mais sa tâche implique des activités de création ou d'interprétation.

- Chercheur affilié (CHA)

Un chercheur affilié est un membre du corps professoral ou un chercheur, détenteur d'un doctorat ou l'équivalent, oeuvrant dans une université québécoise mais ne faisant pas partie de son personnel régulier.

- Chercheur gouvernemental (CHG)

Un chercheur gouvernemental est un chercheur provenant du milieu gouvernemental.

- Praticien-chercheur (PC)

Un praticien-chercheur est un professionnel qui détient un poste d'intervenant dans un établissement et qui est dégagé en tout ou en partie de ses charges professionnelles de façon à pouvoir consacrer du temps à des activités de recherche reconnues par l'établissement:

- participation à la formulation et à la réalisation des projets de recherche;
- collaboration à la rédaction de documents pédagogiques à l'intention des praticiens;
- collaboration à des activités de communication scientifique ou de diffusion dans l'établissement ou dans le réseau.

- Chercheur industriel (CHI)

Un chercheur industriel est un chercheur provenant du milieu industriel.

- Chercheur hors Québec (CHH)

Un chercheur hors Québec est un chercheur provenant d'un milieu de recherche hors Québec.

- Chercheur visiteur (VIS)

Un chercheur visiteur est un chercheur provenant d'un établissement différent de celui auquel le responsable de la demande est rattaché et qui participe, pour une période déterminée, aux travaux de recherche d'une équipe, d'un groupe ou d'un centre.

- Chercheur sans affiliation institutionnelle reconnue (CHS)

Un chercheur sans affiliation institutionnelle reconnue est un chercheur résidant au Québec et n'occupant pas de poste, ou n'étant pas rémunéré dans le cadre de structures institutionnelles de recherche ou d'enseignement, privées ou publiques, au Québec ou ailleurs.

- Stagiaire de recherche postdoctorale (STP)

Personne qui effectue, à temps plein et pour une durée déterminée, un stage de recherche postdoctorale supervisé auprès d'un chercheur, d'un groupe, d'une équipe, d'un centre, d'un regroupement ou d'un réseau, et qui contribue activement à leurs travaux de recherche.